

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Lubricating Oil ISO VG 150
- **Code du produit:** 54609881, 54609883
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Huile de graissage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur:**
Alfa Laval Technologies AB
SE-221 00 Lund
Sweden
+46 46 36 65 00
info.se@alfalaval.com
- **Service chargé des renseignements:**
Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
Le contact prolongé et/ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.
Une légère irritation des yeux peut survenir au contact des yeux.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:**
Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Highly refined mineral oil (DMSO <3%, IP 346)

- **Composants dangereux:** néant

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir.

Contacteur un médecin

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact prolongé et / ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.

Une légère irritation des yeux peut survenir au contact des yeux.

Au injection à haute pression: nektrou locale, endommager les tissus.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit utilisé sous haute pression et s'étant insinué sous la peau doit être considéré comme un cas sérieux nécessitant un traitement hospitalier IMMÉDIAT.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 2)

Ne pas respirer la vapeur.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'une nappe d'huile.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conservé les emballages dans un lieu bien aéré.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Produit lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 3)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
 - Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Protection respiratoire:**
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- **Protection du corps:** Porter un vêtement personnel de protection.
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Couleur:** Jaune
- **Odeur:** Genre pétrole
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** -9 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non applicable.
- **Supérieure:** Non applicable.
- **Point d'éclair** 250 °C (ISO 2592)
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 4)

· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	150 mm ² /s
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	log Pow >3
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,89 g/cm ³ (ISO 12185)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· Changement d'état	
· Température de suintement:	
· Propriétés comburantes	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Le produit est stable dans des conditions normales.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique**
Stable aux températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé comme recommandé.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Aucun connu.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
ATE (calc) >5000 mg/kg
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Un contact prolongé et / ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En cas de surchauffe, les vapeurs et les fumées sont irritantes pour les voies et les poumons des voies respiratoires supérieures.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**
Au injection à haute pression: nektrors locale, endommager les tissus.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Ce produit contient des huiles minérales des types se sont avérés non cancérigènes dans la peau sur l'animal. Les huiles minérales très raffinées ne sont pas classées comme cancérigènes par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Les autres composants ne sont pas associés à des effets cancérigènes.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Propriétés perturbant le système endocrinien provenant de <https://edlists.org>

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 6)

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas nocif pour les organismes aquatiques (LC/EC 50 >100 mg/L)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Le produit n'est pas facilement, mais potentiellement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes est possible.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Le produit ne devrait pas être mobile dans le sol.
Peu soluble, le produit flotte sur l'eau. Absorbe les particules de sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
Les émissions peuvent conduire à la formation d'un film sur la surface de l'eau. Ce film peut causer des dommages physiques aux organismes aquatiques et affecter le chiffre d'affaires de l'oxygène.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
L'huile usée ne doit être confiée qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.
- **yes Catalogue européen des déchets**
Le code des déchets du European Waste Catalogue ne désigne pas le produit mais l'origine. Le fabricant est dès lors incapable de donner un code de déchets pour des produits qui sont utilisés dans diverses industries. Les codes indiqués doivent être considérés comme une recommandation pour l'utilisateur.

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)
 EC DIRECTIVE 2008/98/EC (waste)
 EU regulation (EC) no 1272/2008 (CLP)
 TSCA (Toxic Substance Control Act) - All chemical components in this material are included in, or are exceptions from the TSCA listing.
 DSL/NDL - FULFILS
 PICCS - FULFILS
 ENCS - FULFILS
 IECSC - FULFULS
 AICS - FULFILS
 KECL - FULFILS

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 8)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informationswww.alfalaval.com

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit.

Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites informations ou du produit auquel l'information fait référence.

· Service établissant la fiche technique: Alfa Laval Corporate Standards & Regulatory Operations**· Contact:**

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions.

Argentina: alfa.consulta@alfalaval.comAustralia: australia.info@alfalaval.comAustria: info.mideurope@alfalaval.comBelgium: benelux.info@alfalaval.comBolivia: alfa.consulta@alfalaval.comBrazil: alfalaval.br@alfalaval.comBulgaria: bulgaria.info@alfalaval.comCanada: alfacan.info@alfalaval.comChile: chile.informacion@alfalaval.comChina: china.info@alfalaval.comColombia: info.colombia@alfalaval.comCroatia: hrvatska.info@alfalaval.comCzech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.comDenmark: info.nordic.dk@alfalaval.comEgypt: alme.marketing@alfalaval.comEstonia: estonia.info@alfalaval.comFinland: info.fi@alfalaval.comFrance: environnement@alfalaval.comGermany: info.mideurope@alfalaval.comGreece: greece.info@alfalaval.comHungary: info.hu@alfalaval.comIndia: india.info@alfalaval.comIndonesia: alfalindo@alfalaval.com

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.03.2022

Révision: 02.03.2022

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Nom du produit: Lubricating Oil ISO VG 150

(suite de la page 9)

Israel: israel.info@alfalaval.com
Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com
Japan: hp.alfajp@alfalaval.com
Latvia: latvia.info@alfalaval.com
Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com
Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com
Mexico: mexico.info@alfalaval.com
The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com
New Zealand: newzealand.info@alfalaval.com
Norway: info.no@alfalaval.com
Peru: ventas.peru@alfalaval.com
Philippines: philippines.info@alfalaval.com
Poland: poland.info@alfalaval.com
Portugal: portugal.info@alfalaval.com
Qatar: alme.marketing@alfalaval.com
Romania: romania.info@alfalaval.com
Russia: moscow.response@alfalaval.com
Singapore: al.singapore@alfalaval.com
Slovak Republic: slovakia.info@alfalaval.com
Slovenia: slovenija.info@alfalaval.com
South Africa: info.sa@alfalaval.com
Spain: info.spain@alfalaval.com
Sweden: info.se@alfalaval.com
Switzerland: info.mideurope@alfalaval.com
Taiwan: taiwan.info@alfalaval.com
Thailand: thailand.info@alfalaval.com
Turkey: turkey@alfalaval.com
Ukraine: ukraine.info@alfalaval.com
United Arab Emirates: alme.marketing@alfalaval.com
United Kingdom: general.uk@alfalaval.com
United States: customerservice.usa@alfalaval.com
Venezuela: venezuela.info@alfalaval.com
Vietnam: vietnam.info@alfalaval.com

• **Date de la version précédente:** 09.05.2018

• **Numéro de la version précédente:** 11

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

• * **Données modifiées par rapport à la version précédente**